



- Zonage**
- Zones Urbaines (U)
    - UA - Zone de bâti mixte, dense et continu avec un fort intérêt patrimonial et une forte identité architecturale et urbaine
    - UB - Zone de bâti mixte, dense et continu correspondant aux extensions anciennes
    - UC - Zone de bâti à dominante résidentielle et pavillonnaire
    - UCa - Secteur non raccordé à l'assainissement collectif
    - UE - Zone à vocation économique
    - UEP - Zone réservée aux équipements publics communaux
  - Zones A Urbaniser (AU)
    - AUB - Zone à urbaniser pour de l'habitat, ouverte
  - Zones Agricoles (A)
    - A - Zone agricole pouvant recevoir des constructions nécessaires à l'activité agricole
    - Ap - Secteur correspondant aux espaces agricoles protégés
  - Zones Naturelles (N)
    - N - Zone naturelle et forestière pouvant recevoir des constructions nécessaires à l'exploitation forestière
    - Np - Secteur correspondant aux espaces naturels et forestiers protégés
- Servitudes d'Utilité Publique (SUP)**
- Plan de Prévention des Risques Inondation (PPRI) - Aléa indifférencié
- Prescriptions**
- Périmètre de recul aux abords des cours d'eau (20m)
  - Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP)
  - Emplacement réservé
- Espaces Boisés Classés (EBC)**
- Espace boisé classé
  - Alignement d'arbres
  - Arbre isolé
- Éléments protégés de paysage et de patrimoine au titre de l'article L 151-19 et/ou L 151-23 du Code de l'Urbanisme**
- Périmètre d'intérêt paysager
  - Muret de pierre
  - Patrimoine bâti remarquable

**Liste des emplacements réservés**

N°	Désignation	Destinataire	Surface
14	Élargissement de la RCT traversée ouest du village, emprise 10 m	Département	731 m²
15	Élargissement de la RCT de l'entrée Est du village jusqu'à la limite communale, emprise 16 m	Département	4 211 m²
2	Élargissement de la RCT1, emprise 16 m	Département	37 683 m²
3	Élargissement chemin depuis la rue du Plan Vincent emprise 8 m	Commune	277 m²
4	Création d'une aire de stationnement	Commune	4 046 m²
5	Élargissement du chemin des Bruvans, emprise 8 m	Commune	1 504 m²
6	Élargissement du chemin de Saint-Jergues, emprise 8 m	Commune	439 m²
7	Élargissement du chemin des Mazes, emprise 8 m	Commune	1 262 m²
8	Récupération de la circulation autour de l'église	Commune	162 m²
9	Création d'une aire de stationnement	Commune	1 917 m²

